

Décision n°2025-11 portant désignation des membres du comité de sélection pour le poste ATR ouvert au concours 2025

LE DIRECTEUR DE L'ENSASE,

Vu le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 portant nomination du directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un recrutement dans les corps de professeur et de maître de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture

Vu l'avis du comité pédagogique et scientifique de l'ENSASE

Vu le règlement intérieur des comités de sélection de l'ENSASE

DECIDE

Article 1 :

Le comité de sélection pour le poste ATR est composé de 9 membres.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de sélection :

Membres externes

- Glaïme Meloni : ATR - Président
- Nikolas Fouré : ATR
- Pauline Vachon : ATR
- Lætitia Cautero : ATR
- Anne Favier : ATR

Membres Internes

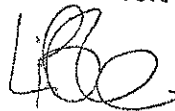
- Philippe Ayad : ATR - Vice-président
- Rémy Jacquier : ATR
- Marie Clément : TPCA
- Sébastien Martinez-Barat : TPCA

Article 2 :

Le secrétaire général est chargé de la mise en œuvre de la présente décision

Fait à Saint-Etienne, le 2 avril 2025

Cédric Libert



Directeur